



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 9 décembre 2024

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4,1 Séance ordinaire du 11 novembre 2024

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 9 décembre 2024

5,2 Appropriation du fonds de réserve carrière-sablrière pour l'année 2025

5,3 Appropriation de réserves financières et de surplus accumulés non affectés - États financiers 2023

6 LÉGISLATION

6,1 Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française

6,2 Autorisation de traverse de route saison 2024-2025 - Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis

6,3 Avis de motion - Règlement 2024-13 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Danville

6,4 Avis de motion - Règlement 2024-14 modifiant le règlement 2022-02 sur la gestion contractuelle

6,5 Nomination du maire suppléant pour 2025

6,6 Modification au calendrier des séances du conseil 2025

6,7 Autorisation de signalisation et de circulation saison 2024-2025 - Club de motoneige Esquimaux

6,8 Dépôt du registre public des déclarations pour tout don, marque d'hospitalité ou avantage reçu par un membre du conseil pour l'année 2024

6,9 Adoption - Règlement 2024-11 concernant la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection et à l'affectation des sommes nécessaires

6,10 Adoption - Règlement 2024-12 modifiant le règlement 2022-01 relatif à la délégation à l'administration municipale du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

7 RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9 TRAVAUX PUBLICS

9,1 Décompte progressif numéro 3 - Construction du garage municipal

9,2 Décompte progressif numéro 3 - Travaux de réfection de la rue Water

9,3 Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération - Chemin Saint-Félix-de-Kingsey

9,4 Octroi de contrat - Achat de systèmes de levage portatifs

9,5 Reddition de compte – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

9,6 Octroi de contrat - Achat d'un chargeur sur pneus

9,7 Décompte progressif numéro 4 - Construction du garage municipal

9,8 Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10,1 Octroi de contrat - Service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement et inspection pour les nuisances pour l'année 2025

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de novembre 2024

11,2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 79 rue du Carmel - Lot 4 835 469

11,3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 28 rue du Dépôt - Lot 4 077 450

11,4 Adoption des priorités d'intervention 2025 - Développement

11,5 Rapport annuel d'activités pour l'année 2024 - Agente de développement

12 LOISIRS ET CULTURE

12,1 Octroi de contrat - Cabanes pour diverses activités

- 12,2 Octroi de contrat - Services professionnels pour la mise à niveau du système d'alarme incendie du centre communautaire Mgr Thibault

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Association du Hockey Mineur des Sources - Tournoi provincial M9 des Sources
13,2 Demande d'appui - Réparation ou reconstruction du pont n°08687 - Domaine Rief
13,3 Demande d'appui financier - Tournoi hockey provincial Connie Dion de Val-des-Sources 2025

14 VARIA

Aucun dossier

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16,1 Soirée de jeux à la bibliothèque municipale - 11 décembre 2024
16,2 Fermeture de l'hôtel de ville - 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.